

ANNONCE



2017-14

Objet: Renseignements concernant les bourses du Programme de soutien Subaru Canada et Programme d'achat d'une voiture de rallye Subaru

Issue Date: Le 20 novembre 2017

Aujourd'hui Subaru Canada Inc. annonce d'importantes améliorations à son programme de soutien 2018, dont des prix en argent plus importants pour les compétiteurs et un tout nouveau programme d'achat de voiture de rallye.

Ces nouveautés améliorent grandement le programme de soutien de Subaru Canada. Elles auront un impact positif sur le Championnat canadien de rallye en permettant d'accueillir plus de nouvelles voitures, ainsi que sur les compétiteurs qui auront l'occasion de remporter des prix plus importants et une aide financière pour la construction d'une nouvelle voiture de rallye.

Voir le document joint.



Renseignements concernant les bourses du Programme de soutien Subaru Canada

présenté par Subaru Canada, Inc.
et administré par CARS

Sommaire du programme

- Subaru Canada, Inc. (SCI) est un commanditaire officiel du programme de soutien du Championnat des rallyes canadiens 2018.
- Ce programme permet à toutes les équipes Subaru inscrites au Championnat des rallyes canadiens (CRC) en 2018 de recevoir une aide financière.
- Ce programme est facultatif.
- Ce programme s'adresse à toutes les équipes Subaru, indépendamment de leur pays de résidence.
- Une pré-inscription unique au programme est obligatoire.
- Ce programme est en vigueur pour toutes les épreuves du Championnat des rallyes canadiens 2018.
- Pour vous inscrire, téléchargez le formulaire d'inscription et le formulaire autorisant l'utilisation de votre nom et votre image que vous trouverez sur le site Web de CARS (www.carsrally.ca/downloads).

Renseignements concernant l'inscription au Programme

- Ce programme est administré par CARS pour le compte de Subaru Canada.
- Avant votre première épreuve, envoyez le formulaire d'inscription et le formulaire autorisant l'utilisation de votre nom et votre image dûment remplis à Terry Epp.
- Veuillez adresser vos questions concernant le programme à Terry Epp au 905-640-4582, par fax au 905-640-4582 ou par courriel à crc@carsrally.ca.

Admissibilité des voitures

- Toutes les voitures Subaru, peu importe le modèle et l'année, sont admissibles au programme.

Renseignements concernant les bourses du Programme de soutien 2018

Subaru Canada, Inc. (SCI) a le plaisir d'annoncer d'importantes améliorations à son Programme de soutien de la saison 2018, notamment des bourses plus élevées dans le cadre du Programme Subaru Super-Six étoiles.

Programme Subaru Six étoiles

Récompense les six premières équipes Subaru à franchir la ligne d'arrivée à chaque épreuve nationale du CRC, quel que soit leur rang au classement général du rallye.

Bourses accordées :

- Première place : 1 000 \$
- Deuxième place : 900 \$
- Troisième place : 800 \$
- Quatrième place : 700 \$
- Cinquième place : 600 \$
- Sixième place : 500 \$

Programme Subaru Super-Six étoiles

Récompense les équipes Subaru qui terminent dans les six premières au classement général lors d'une épreuve nationale du CRC.

Bourses accordées :

- Première place : 2 500 \$
- Deuxième place : 2 100 \$
- Troisième place : 1 700 \$
- Quatrième place : 1 300 \$
- Cinquième place : 1 150 \$
- Sixième place : 1 000 \$

Fonds Subaru Grille de départ

Bourse remise aux équipes Subaru qui prennent le départ dans un rallye national du CRC et qui terminent après les 6 premières Subaru.

Bourse accordée :

- 250 \$ à chaque équipe Subaru qui prend le départ

Prix décerné au Champion canadien à la fin de la saison

Le pilote Subaru qui remporte le Championnat canadien, catégorie Production 4RM, recevra une bourse additionnelle.

Bourse accordée :

- Première place : 1 500 \$

Trophée du Président Subaru

Décerné au meilleur pilote Subaru au classement général du CRC.

Bourses accordées :

- Première place : 3 000 \$
- Deuxième place : 2 000 \$
- Troisième place : 1 000 \$

Renseignements sur les bourses :

- Le terme « participant » inclut à la fois le pilote et le copilote. Toutes les bourses seront présentées au nom du pilote.
- Les bourses Six étoiles, Super-Six étoiles et Grille de départ seront postées au pilote dans les sept jours suivant l'événement à partir des bureaux de CARS.
- Le Trophée du Président Subaru sera décerné au pilote Subaru ayant obtenu le plus de points au classement général au terme de la saison du CRC (les points suivants sont accordés aux dix premiers à franchir la ligne d'arrivée : 20, 15, 12, 10, 8, 6, 4, 3, 2, 1. De plus, un (1) point est accordé pour chaque départ dans une épreuve du CRC et un (1) point est accordé pour chaque épreuve terminée.). Les bourses remises aux équipes Subaru en deuxième et troisième places au classement général seront calculées de la même manière. Chaque pilote gagnant devra avoir cumulé tous ses points au CRC au volant d'une Subaru.
- Le Trophée Champion canadien de la saison, catégorie Production 4RM, sera présenté au pilote Subaru qui remportera le Championnat canadien, catégorie Production 4RM, tel que compilé selon l'article RNR 25.6.2.
- Les Trophées du Président Subaru et du Champion canadien de la saison, catégorie Production 4RM, seront présentés lors du Banquet des champions organisé par CARS en janvier 2019. (En cas d'égalité entre deux ou plusieurs pilotes, l'article RNR 25.1.8 sera appliqué.)
- CARS et Subaru Canada seront les seuls arbitres en cas de conflit.
- Les équipes d'usine Subaru (Canada et États-Unis) ne sont pas admissibles au présent programme.

Programme d'achat d'une voiture de rallye Subaru - FAQ

Subaru Canada, Inc. (SCI) a le plaisir d'annoncer le tout nouveau « Programme de remise à l'achat d'une voiture de rallye Subaru Canada » qui vise à fournir aux participants actuels et futurs une remise sur le prix d'achat d'une voiture Subaru neuve à utiliser en rallye. Les détails du programme figurent ci-dessous.

Q : Qui est admissible au Programme de remise à l'achat d'une voiture de rallye Subaru?

R : Les résidents canadiens détenteurs d'une licence du CRC (Championnat des rallyes canadiens) sont admissibles.

Q : Quelles sont les voitures admissibles au programme?

R : Toutes les voitures neuves 2017 et plus récentes, y compris les démonstrateurs des concessionnaires et ceux ayant appartenu à SCI. Les voitures doivent être achetées auprès d'un concessionnaire Subaru canadien.

Q : Dois-je recevoir l'autorisation de SCI avant d'acheter une voiture ou avant d'y apporter des modifications?

R : Oui. Pour vous assurer que 1. la voiture est admissible au programme; et 2. le budget annuel du programme le permet. Ne prenez aucun engagement concernant l'achat ou des modifications tant que vous n'avez pas reçu une confirmation écrite que la voiture en question est admissible en vertu des énoncés 1. et 2. ci-dessus. SCI décline toute responsabilité concernant une transaction dans laquelle vous vous engagez auprès d'un concessionnaire Subaru. Pour obtenir une confirmation, veuillez transmettre votre demande par courriel à Sebastien Lajoie (slajoie@subaru.ca) avant tout achat.

Q : Quelles sont les modifications à apporter à la voiture après l'achat?

R : Il faut convertir la voiture selon les spécifications de rallye conformément aux lignes directrices du CRC. Les spécifications et les instructions sur le sujet figurent sur le site Web du CRC (www.carsrally.ca/).

Q : Comment puis-je faire application pour recevoir la remise?

R : Vous devez fournir ce qui suit : une copie du contrat de vente; le numéro d'identification du véhicule (NIV) concerné et une copie d'une licence valide émise par le CRC. Si l'acheteur n'est pas le pilote, fournissez aussi une copie de la première page du carnet de bord de la voiture qui sera remis au CRC lorsque la voiture sera prête pour la compétition.

Q : De quelle façon vais-je recevoir la remise?

R : Une fois que vous aurez franchi les étapes de pré-approbation énumérées ci-dessus, vous devez transmettre les documents requis à slajoie@subaru.ca. C'est à ce moment que la vérification finale et le paiement seront effectués. Si des incitatifs SCI ont été reçus au moment de l'achat (sous forme d'argent comptant ou d'autres rabais financiers de la part de SCI), ces montants seront déduits du paiement final. Un paiement unique de 10 000 \$ duquel seront soustraits les incitatifs applicables déjà reçus sera remis au propriétaire légal dans les 90 jours suivant la réception du dossier par SCI.

Autres dispositions

- Le programme est limité à sept (7) voitures par année (fait partie du processus de pré-application qui nous permet de faire le suivi et de connaître le nombre de demandes).
- Programme en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. (En prévision de la demande et pour permettre la préparation éventuelle des voitures pour la prochaine saison du CRC, SCI accepte dès à présent les demandes de pré-approbation. Veuillez noter qu'aucune remise ne sera traitée avant la date officielle d'entrée en vigueur du programme fixée au 1^{er} avril 2018.)
- Les voitures Subaru pour lesquelles des fonds ont été reçus de la part de Subaru of America (SOA) ou de l'American Rally Association (ARA) ne sont pas admissibles au Programme de remise à l'achat d'une voiture de rallye Subaru.
- Ce programme réservé au Canada ne peut être combiné à aucune autre offre (par exemple, le programme de remise Subaru de 750 \$ à l'achat d'une voiture Subaru ne peut être combiné au programme de remise à l'achat d'une voiture de rallye. La remise de 750 \$ serait soustraite du montant final remis dans le cadre du Programme de remise à l'achat d'une voiture de rallye).
- Subaru Canada, Inc. peut mettre fin du programme avant le 31 mars 2019 ou peut le prolonger au-delà de cette date à sa seule discrétion et sans autre avis.
- La garantie du véhicule neuf ne sera plus valide.